



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des centres sociauxculturels

Question écrite n° 15130

Texte de la question

M. Fabrice Brun interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'avenir des centres sociaux associatifs. En effet, les centres sociaux associatifs sont des structures de proximité importantes pour les territoires. Ils effectuent diverses missions, allant de la création de lien social, culturel et intergénérationnel à la mise en œuvre de politique publique et l'accompagnement des projets des habitants. Dans un cadre général, ils aident à améliorer les conditions de vie et l'attractivité des quartiers de villes et des collectivités dans lesquels ils se trouvent. Au sein du département de l'Ardèche, il existe ainsi plus de 15 centres sociaux, dont 3 à Aubenas, qui accueillent chaque année de très nombreux usagers et font partie intégrante du paysage social ardéchois. Pourtant, à cause de l'augmentation progressive des charges et la nouvelle convention collective ELISFA mise en œuvre depuis le 1er janvier 2024, les centres sociaux associatifs sont de plus en plus fragilisés financièrement. Cette nouvelle convention, s'ajoutant à l'inflation actuelle a des répercussions notables sur les budgets de ces organismes. Cette situation interroge l'avenir financier des centres sociaux. En effet, maintenir les missions, actions ou services rendus aux habitants est de plus en plus difficile dans ce contexte. Face à ces constatations et alors que les centres sociaux jouent un rôle apprécié pour les territoires, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de mieux soutenir les centres sociaux, qui sont des acteurs indispensables des territoires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour favoriser le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des services aux familles et aux habitants de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans les territoires en renforçant le pouvoir d'agir des familles et des habitants et en facilitant l'accès aux droits. Cet objectif a fait l'objet d'un ensemble de mesures au sein de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023. Ses ambitions et engagements ont été nourris par les bilans annuels des objectifs et actions de la COG précédente, les rapports d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et les besoins exprimés par les représentants des structures, partenaires locaux et nationaux des Caisses d'allocations familiales (CAF). La COG de la branche famille prévoit le soutien financier à la création de 611 nouvelles structures : 150 centres sociaux et 461 espaces d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones de revitalisation rurales, ainsi que les territoires non couverts. Ces mesures de rééquilibrage territorial ambitionnent un soutien à toutes les familles, particulièrement les plus précaires, ayant un moindre accès à leurs droits et aux services de soutien à la parentalité. L'objectif est de favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts, notamment en Outre-mer. La création de 50 centres sociaux supplémentaires a été intégrée aux 72 mesures concrètes pour améliorer le quotidien des ultramarins lors du Comité interministériel des Outre-mer de juillet 2023. Au-delà d'un soutien affirmé à la stratégie de développement en faveur des centres sociaux, la COG marque un engagement fort du Gouvernement et de la branche famille de sécuriser et pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes sur les

territoires dans le contexte inflationniste actuel. Il est prévu une revalorisation des prestations de service, animation collective famille et animation locale permettant, notamment, de soutenir les salaires des professionnels de ces structures. Par rapport à la précédente COG, 81 millions d'euros supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il convient également de noter que l'ensemble des financements attribués par la branche famille seront amenés à croître d'ici 2027, ainsi les nombreux projets conduits par les centres sociaux autour de la jeunesse, de l'accompagnement de la scolarité, du soutien à la parentalité ou encore du développement durable seront bien financés, garantissant le dynamisme du secteur. A ces aides pourront également s'ajouter des soutiens financiers locaux, en lien avec tous les acteurs, service de l'Etat, CAF, communes et conseil départemental, les centres sociaux ont pu être rassurés sur l'augmentation de leurs financements. Enfin, conformément à la décision du Conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales, des aides pourront être mobilisées au cas par cas par les CAF pour amortir les difficultés de la soixantaine de centres sociaux ou espaces de vie sociale qui ont fait l'objet de dégradations liées aux récentes émeutes.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15130

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 943

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1635